

Au temps de la Ligue en Dauphiné :

Pierre PALMIER

sieur de La Bastie ;

ses lettres et son château de Faverges

La ville de Lyon a conservé dans ses archives toute une série de lettres originales et inédites signées « La Bastie » (AA 53).

Datées des années 1589 à 1592, elles émanent d'un personnage qui a joué un rôle, en Dauphiné, au temps de la Ligue : il s'agit de Pierre Palmier, seigneur de La Bâtie-Montgascon.

Sa correspondance avec les consuls et échevins de Lyon renferme quelques détails curieux ou inédits sur cette période de troubles et de guerre civile, qui ont désolé notre pays à la fin du seizième siècle.

L'intérêt historique de ces lettres est complété par celui des missives que lui adressait en retour, le Consulat lyonnais ; le texte en a été recueilli par les soins de Benoît du Tronecy, le secrétaire de la ville à cette époque (1).

**

≠

Pierre Palmier était issu d'une ancienne famille de notaires lyonnais, honorablement connus à la fin du Moyen Age : c'était la « palme lyonnaise », disait, avec un brin d'humour, Symphorien Champier.

L'un de ces tabellions avait été procureur des pauvres, un autre, visiteur du sel, et plusieurs furent élus conseillers de la ville.

Anoblíe par l'échevinage, cette maison avait pris naturellement pour orner son blason des armes parlantes ; il se lisait « d'azur à trois palmes rangées d'or ».

*

À la fin du quinzième siècle, cette lignée était dans toute son expansion familiale : elle donnait à la ville de Vienne un archevêque, Pierre Palmier, puis un chanoine, doyen du chapitre, Guillaume (2) ; en même temps, elle dotait le Dauphiné de deux générations de magistrats distingués.

Jean Palmier fut premier président au Parlement de Grenoble de 1489 à 1499, d'après Chorier (3).

(1) Sur le rôle joué par Benoît du Tronecy, cf. la remarquable étude de maître Jean Tricon, qui nous a aimablement indiqué plusieurs références d'archives.

(2) Arch. Isère, H 3788 et P. Cavard : "Les clocheteurs des trépassés à Vienne" dans *Evocations*, 1961, T. I, p. 49.

(3) Prudhomme : *Inventaire sommaire des archives de l'Isère*, T. II, p. 10, note 5.

Après lui, son fils prénommé également Jean, resta vibailly de Vienne de 1495 à 1537, année où il résilia ses fonctions judiciaires. Sa première femme, Anne Audebert, étant décédée en 1533, il épousa en secondes noces Lucques de Virieu-Beauvoir, de la famille des seigneurs de Faverges ; celle-ci reçut en apanage de ses frères, les terres des Abrets et de La Palud et lui-même devait acquérir, en Dauphiné, plusieurs seigneuries : en particulier la baronnie de La Bâtie-Montgascon achetée en 1536 à Robert Rivoire, puis la seigneurie de Saint-Georges d'Espéranche engagée au domaine, en 1536 (4).

Dès le 13 mars 1544, il fit son testament en désignant comme exécuteur l'archevêque de Vienne, Pierre Palmier, son cousin, mais il ne devait mourir que le 17 juin 1557.

Son héritier universel fut son plus jeune fils, Pierre Palmier dit « La Bastie », l'auteur de nos lettres.

Issu du second mariage, il hérita à la fois des biens de son père et de sa mère, si bien que dans un acte d'hommage de l'année 1572, il s'intitule seigneur de La Bâtie-Montgascon, de Ternay, de La Palud et de Saint-Georges d'Espéranche (5).

Dans sa jeunesse, Pierre Palmier s'en était allé à la cour de France, sans doute attiré par la présence de son cousin germain maternel, Pierre de Virieu-Beauvoir, dit Varassieu, qui était gentilhomme ordinaire du duc d'Alençon, frère du roi. La Bastie devint à son tour "chambellan du duc d'Alençon" ; il portait ce titre en 1573 lorsque le parlement de Grenoble lui adjugea la plus-value de la terre de Saint-Georges d'Espéranche (6).

De retour dans la vallée du Rhône, sa résidence préférée paraît avoir été Grigny, où il avait, en 1588, acheté un domaine aux héritiers du trésorier lyonnais Jean Grollier (7).

Il se trouvait là, à proximité de sa seigneurie de Ternay et de ses propriétés familiales de Lyon, qui comprenaient entre autres, le Jeu de Paume d'Ainay.

C'est de Grigny, que sont datées les premières lettres adressées au Consulat lyonnais, en février et mars 1589.

Nul n'ignore l'état d'anarchie qui régnait alors dans notre pays : les Ligueurs, les Royalistes surnommés les Politiques, les Protestants ou Huguenots, formaient trois partis qui se partageaient l'opinion des Français en les divisant.

Chacun d'eux, selon ses moyens, entretenait, çà et là, des groupes de partisans armés ou des troupes de soldats mercenaires, qui vivaient, le plus souvent, aux dépens du plat pays des campagnes ; seules les villes à l'abri de leurs remparts pouvaient se garantir de leurs incursions.

Lyon était restée une ville ouverte jusqu'à la journée des barricades du 24 février 1589, où le Consulat, acquis aux idées de la Ligue, s'empara du pouvoir au nom de la Sainte Union (des princes de Mayenne et de Nemours).

(4) M. le chanoine Pierre Cavard nous a fourni cette précision avec plusieurs autres.

(5) Rivoire de la Bâtie : *Armorial du Dauphiné*, p. 487.

(6) Arch. Isère, B 4547 et Invent. Som. T. IV, p. 385. Cinq années plus tard, le 16 juillet 1578, on s'ibergeait au non du roi "les masures" du château du Saint-Georges d'Espéranche à Aymar de Poisien, seigneur du Passage.

(7) Arch. Rhône : notaire Delaforest, 1575.

32

33

Le prétexte était la présence, en pays viennois de la rive gauche, de deux régiments royaux, à la dévotion du duc d'Épernon, qui se proposaient de pénétrer dans la ville pour y faire la loi.

Le sieur de La Bastie, qui réservait sa sympathie aux Ligueurs, s'était chargé, à partir de Grigny, d'avertir par lettres ses amis lyonnais des marches et contre-marches de ces "régiments du Dauphiné", commandés par les sieurs de Branqueville et de La Garde : ils avaient successivement bivouaqué près de Ternay, puis à Septème et Saint-Pierre de Chandieu et aux environs. De là, ils se proposaient de pousser une pointe jusqu'à La Guillotière, où ils pensaient trouver la porte du pont du Rhône ouverte.

Avertis à temps, les Ligueurs lyonnais renforcèrent la garde de cette porte qui donnait sur le Dauphiné en même temps qu'ils dressaient des barricades et tendaient des chaînes aux carrefours, tant et si bien que le Consulat, après s'être emparé du pouvoir pouvait écrire : « ayant eu plusieurs avertissements, nous sortîmes de la ville. Au même instant arriva à la porte du pont du Rhône un colonel desdites troupes du Dauphiné, qui voulait être de la partie et assurer l'entrée de ses troupes, mais étant déjà venu, il demeura dehors » (8).

Cette équipée militaire est confirmée par le témoignage suivant, rapporté par le sieur La Bastie : « Jehan Le Vachier, châtelain de Saint-Pierre de Chandieu dict avoyr hovy dire à quelque capitaine des troupes, qu'il avoict faly leur entrepreinse, car il debvoyent trover la porte du Pont du Rosne de Lyon ouverte ».

A la vérité, ces régiments royaux furent fort désappointés à la Guillotière ; il y eut une véritable panique : « A ce qu'on ma dict, ajoute La Bastie, les dites troupes étant lougées à Saint-Pierre de Chandieu, y eurent une grande alarme, venue du cousté de Lyon et les mieux montés montèrent à cheval et s'en allèrent à grande hâte pour du service qui estoit comme ils disoient du coté de la Guillotière...

« Et à mon avis, ... sur une fausse alerte qu'elles eurent, les dites troupes partirent à grande hâte, la nuit, pour aller gagner le fort de Bourgoin, pour loger en sécurité... » (9).

Il est vrai que ces soldats qui défendaient la cause du roi Henri III étaient des mercenaires et ne brillaient pas par leur patriotisme.

On peut en juger par cette lettre adressée aux Lyonnais, par le capitaine ligueur Chevrières, baron de Saint-Chamond et seigneur de Septème et de Diémoz : « Il y a quelques capitaines de ces régiments qui se sont envoyés offrir à moi, avec une bonne troupe de soldats, si vous trouvez bon de les prendre au mot, ce serait autant diminuer les forces de l'ennemi et s'en pourra-t-on servir ailleurs. Je suivrai en cela, l'ordre qu'il vous plaira de me donner ». L'affaire n'eut cependant pas de suite (10).

En réalité ces troupes du Dauphiné "hors d'espérance de ne pouvoir plus rien prétendre sur Lyon" cherchaient à franchir le

(8) Brun-Durand : Mémoires d'Eustache Plémont, p. 238, note. et Péricaud : Notes et documents p. 14 et 20.

(9) Arch. Ville de Lyon, AA 53, fol. 207 et sv.

(10) Péricaud, op cit, p. 4.

Rhône, soit en amont, soit en aval de la ville ou même à Vienne ou Timoléon de Maugiron, alors royaliste, était capable de leur favoriser le passage du fleuve (10 bis). Et le sieur La Bastie signalait de Grigny que : « le sieur de Maugiron a fait oté le poêle et plusieurs meubles de sa maison d'Ampuis », sans doute, en prévision de la bagarre.

Les Lyonnais connaissaient ces projets, le capitaine Janot, qui occupait pour la Ligue le fort de Vernaison, avait envoyé des émissaires aux renseignements : « Ceux que j'ai envoyés en Dauphiné, écrivait-il le 27 février, m'ont donné avis que les régiments sont retournés jusqu'à Bourgoin, Colombier Saugnieu, Satolas et La Verpillière et font mine de prendre des bateaux sur la rivière du Chérucy, et font faire à Saint-Alban, près de Bourgoin, quatre charettes à quatre roues : il ne fait aucun doute qu'ils ne veuillent y charger ces bateaux pour les mettre sur le Rhône » (11).

Le sieur La Bastie ajoutait dans sa lettre du 2 mars le fait suivant : « un nommé Lacroix, gentilhomme et chatelain du lieu, dit avoir vu une frégate et quelques autres bateaux au port de Jons gardés par des mousquetaires ; il pensait bien que ce fut pour servir à ces troupes, à leur entreprise. Toutefois, mon opinion, dit La Bastie, est que ce doivent être ceux de Lyon » (12).

Entre temps, les Lyonnais avaient pris leurs précautions : M. de Jons avait écrit à son châtelain et les consuls avaient fait porter des lettres à M. de Leyrieu et au châtelain de la Tour d'Anthon : « nous sommes avertis, disait-il, qu'ils veulent passer à Anthon et Jons ; vous savez quels dommages en recevront les villages de ces quartiers. Pour leur lever l'occasion, il serait bon, de bonne heure, de faire passer les bateaux du côté de Savoie ; quand ils seront avertis que cela a été effectué, ils ne prendront plus résolution d'aller dans vos quartiers » (13).

En aval de Lyon, le capitaine Janot, dès le 23 février, s'en était allé avec une vingtaine de compagnons ligueurs se saisir du fort de Vernaison et mettre à bas la traille, puis dans les ports d'Irigny, Vernaison et Pierre-Bénite, il avait fait enfoncer dans l'eau tous les bateaux que quelques jours après on remontera sur Lyon et il continuait à faire surveiller ces ports car, disait-il, le Rhône est fort bas en ce moment, surtout vers la Tour de Millery (14).

De son domaine de Grigny, le sieur La Bastie tenait au courant ses amis lyonnais des chemins que menaçaient de prendre ces troupes ennemies dans leur "dessein à passer le Rhône". Ses agents de Ternay ou de Vienne lui fournissaient des indications mais il lui arrivait d'aller sur place aux renseignements.

Le 2 mars, il écrivait : « Je viens d'arriver du Dauphiné où j'ai demeuré environ treize heures. Je vous peux assurer que les plus proches compagnies de nos ports ce sont celles logées à Bourgoin depuis deux jours et qui ne parlent point, aujourd'hui, de déloger. Sur mon chemin, de lieue en lieue j'avais appris que l'on

(10 bis) Jean-H. Mariéjol : Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, 1938, p. 68.

(11) Arch. Ville de Lyon, AA 53, fol. 138.

(12) Arch. Ville de Lyon, AA 53, p. 209, fol. 181.

(13) id. AA 109, fol. 66 et 68.

(14) id. AA 53, fol. 140.

les contremandait pour les faire rebrousser chemin droit au Rhône et pour en savoir la vérité je me suis approché le plus que j'ai pu des troupes sans être découvert et j'ai su que M. de Maugiron était avec eux et on dit que c'était lui qui leur devait bailler leurs quartiers et rendez-vous et pour savoir ce qu'ils deviendraient et quelles brisées ils prendront, j'ai envoyé par devers ledit sieur de Maugiron un jeune homme d'Erieu de mes amis pour le supplier d'exempter ce lieu de leurs lougis en leur rebroussement de chemin... et étant assez familier avec lui, de lui indiquer pour mon instruction quels quartiers lesdites troupes tiendront ».

« Il lui fit réponse qu'il ne savait pas tant de choses et qu'il se contenta qu'elles ne passeront pas à Erieu ». Et la Bastie de conclure : « ce fait ne me donne point trop d'assurance qu'ils n'aient encore quelque entreprise nonobstant l'éloignement de nos ports ».

Cette missive est datée de Grigny, ce deuxième de mars 1589 et signée : « Votre obéissant et patriote serviteur », La Bastie.

Cette lettre fut suivie de plusieurs autres analogues, qui tenait au courant les consuls lyonnais des allées et venues de ces régiments du Dauphiné : après s'être retirées du côté de Bourgoin et de La Tour-du-Pin, ces troupes étaient venues camper à une lieue de Vienne.

Prévenus à temps, les Lyonnais décident que le lendemain 15 mars, cent arquebusiers de M. de Vaux partiront en "diligence par eau" pour aller renforcer la tour de Sainte-Colombe. Depuis plusieurs jours déjà, Saint Marc, gouverneur de Vienne et sympathique aux Ligueurs « s'était saisi de cette forteresse et y avait mis garde car, disait-il, c'était un passage de grande importance » (15).

Finalement les soldats des sieurs de Branqueville et de la Garde, deux mille homme environ, n'insistèrent pas et abandonnèrent leur intention de franchir le Rhône ; ils se dirigèrent sur Saint-Vallier pour aller rejoindre leur chef, le duc d'Epéron, sieur de La Valette, qui commandait, pour le roi, dans le Midi.

D'ailleurs, quelques jours plus tard, le 24 mars, le marquis de Nemours arrivait à Lyon avec une brillante escorte et allait renforcer le courage des Lyonnais.

Les consuls et échevins de la ville furent heureux de prévenir le 19 avril le sieur de la Bastie qu'ils avaient mis le prince au courant de son rôle dévoué d'informateur :

« Monsieur, nous avons communiqué vos lettres à Monsieur le marquis, auquel par le même moyen, nous avons fait entendre votre fidélité et le zèle et la bonne affection que vous avez à la cause de la Sainte Union... ». Et la Bastie fut flatté de recevoir à cette occasion les félicitations du prince.

« Il a plu à M. de Nemours me faire cet honneur de m'écrire ce bon rapport que, de vos grâces, vous lui avez fait de mes actions et effets... » (16).

(15) id. AA 108, fol. 82 et Péricaud, op cit, p. 5.
(16) id. AA 108, fol. 105 et AA 53 fol. 225.

Les lettres de Pierre Palmier s'espacent à partir du mois d'avril, le danger de guerre s'éloigne de la région ; Nemours quitte Lyon pour rejoindre son frère Mayenne au siège de Paris.

En Dauphiné, le lieutenant général d'Ornano signe de la part du roi, le 28 mars, une trêve générale avec Lesdiguières, chef des Protestants en y comprenant les troupes de M. du Passage et de son beau-frère La Roche.

Puis il envoie M. du Peloux proposer aux Lyonnais d'acquiescer à cette suspension d'armes...

**

Cependant, le 4 mai 1589, Charles-Emmanuel de Simiane, sieur d'Albigny, second fils de l'ancien gouverneur de Gordes, occupe la ville de Grenoble au nom du parti de la Ligue, après en avoir chassé d'Ornano, qui va se réfugier à la Côte Saint-André.

Après l'assassinat d'Henri III, le premier août 1589, le roi Henri IV maintient à la tête du Dauphiné le même gouverneur que l'on appelait familièrement le colonel Alphonse.

Bientôt ce lieutenant-colonel du roi aura à compter avec le sieur de Saint-Jullin ; celui-ci chassé de Gap le 24 août, était venu se retrancher dans l'île de Crémieu en s'appuyant sur les trois forteresses féodales de Quirieu, de Morestel et de Crémieu.

C'est à cette époque que le sieur de la Bastie offre aux Ligueurs lyonnais son château de Faverges comme place de secours.

« J'ai un assez fort château, disait-il, prénommé Faverges, auquel M. de L'Isle (Nicolas de Chaponay, consul de Lyon) a été quelquefois. Le seigneur Alphonse a donné une assez ample commission à un capitaine nommé Fiscat pour se mettre dedans avec forces. Je me suis opposé et opposé de tous mes moyens, me faisant fort de l'honneur que vous me faites de m'aymer, de me favoriser autant que de m'assister en cas de nécessité, de quoy il n'est encore de besoin, Dieu merci ».

« Il me semble que tant plus nous aurons des places et retraits à notre dévotion en ce pays, ce sera toujours pour le mieux... En notre maison de la Bastie, ce huit septembre, votre obéissant serviteur, La Bastie » (17).

Pierre Palmier, dit La Bastie, tenait sans doute ses droits sur Faverges du chef de sa mère, Lucques de Virieu-Beauvoir ; le représentant de la branche aînée de cette maison, le frère de cette dernière, Jacques de Virieu-Beauvoir, était décédé l'année précédente, en 1588, de la « contagion » et n'avait laissé que des enfants en bas âge (18).

Quoi qu'il en soit, les consuls lyonnais remercient La Bastie de son geste à la date du 26 septembre : « elle nous est très agréable la résolution que vous avez prise de garder votre maison de Faverges contre les desseins du colonel, lequel vous tenant attaqué, nous vous apporterons tout le secours qu'il nous

(17) id. AA 53, pièce 171.

(18) Son autre frère, Pierre de Virieu-Beauvoir eut un procès au parlement de Grenoble où il est dit qu'il était "exclusus a ejus domus et patria". D'Hozier, Armorial général, reg. 111, 2e partie, fol. 1076.

sera possible, mais si les nouvelles apportées par nos amis se trouvent véritables, à savoir que le colonel passe l'Isère pour aller au Pont Saint-Esprit, il ne pourra sitôt attenter contre vous... et pendant ce temps là, nos forces pourront être de retour de Bourgogne... » (19)

Les événements militaires devaient tourner tout autrement. Le 4 octobre, Pierre Palmier étant à Faverges, avertit ses amis lyonnais du siège de Moirans par d'Ornano et Lesdiguières. « L'artillerie n'y était pas encore arrivée, écrivait-il, mais dans quelques jours, nous aurons la musique en ce lieu qui n'est distant dudit Moirans que de quatre petites lieues... » (20).

Le "camp de Moirans" fit en effet monter le canon et la ville fut prise par escalade au bout de onze jours de siège et après avoir essayé vingt-cinq coups de canon, dit le journal de Lesdiguières.

De là, l'armée royale se dirigea sur Grenoble, mais dut se contenter simplement d'occuper le fort de Cornillon le 14 octobre. La veille, M. de Chevières était entré à Vienne avec une compagnie de Ligueurs lyonnais sans coup férir, mais avait laissé s'échapper Maugiron, qui se réfugia avec trois cents de ses amis au château de Pipet.

Quelques jours auparavant, Pierre Palmier était intervenu auprès des Lyonnais en faveur de ses sujets de Ternay menacés d'une garnison de soldats viennois.

De sa maison de la Bâtie-Montgascon, le 2 octobre, il leur fit porter la lettre suivante : « Messieurs, il vous plaira vous souvenir de venir comme vous trouvâtes bon que je donnasse ordre à mes « sujets de Ternay de se fortifier et de se garder contre les attaques et pilleries si fréquentes en ce pauvre pays de Dauphiné, « ce que par ordonnance et commandement ils ont fait jusqu'à « cette heure. Mais ils m'ont averti aujourd'hui que le capitaine « Beaulieu, par ordonnance de M. de Leysin, s'efforce et par tous « les moyens d'y rentrer pour y mettre une compagnie de cent « arquebusiers ce qui me semble être en tout déraisonnable.

« Ce qui fait que je vous supplie très humblement me vouloir « favoriser par un mot ou une lettre audit seigneur de Leysin. Il vous plaira d'éviter ce malheur à ces pauvres gens, mes « sujets, et leur faire paraître témoignage que j'ai d'être « ami « de vous... ».

Le 8 octobre, les consuls de Lyon lui font parvenir la réponse suivante : « A votre requête, nous avons prié M. de Leysin « de faire déloger de Ternay le sieur de Beaulieu et ses troupes, « mais il nous a écrit que ce qu'il a fait l'a été pour rompre une « entreprise... ».

« Des indésirables chassés de l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne pour leurs débordements n'avaient d'autre refuge que le « prieuré de Ternay. S'ils y avaient été reçus, comme c'était leur « intention, cela aurait amené beaucoup d'incommodités à Vienne « et à Saint-Symphorien. Au contraire, la troupe qu'il y a mise « n'apportera aucun trouble à vos sujets.

(19) Arch. Ville de Lyon, AA 108, fol. 119.
(20) Id. AA 53, fol. 187 et AA 108, fol. 237.

« Elle contiendra celle de Saint-Georges et l'empêchera de « courir comme elle fait » (20).

Leysin, l'oncle de M. de Maugiron passait à cette époque comme sympathisant aux ligueurs, tandis que la garnison de Saint-Georges d'Espéranche, qui relevait du sieur du Passage, défendait le parti adverse.

**

Toute cette soldatesque de l'un ou l'autre camp, pillait à qui mieux mieux les campagnes viennoises par d'incessantes réquisitions qualifiées de "contributions". De toute son autorité, le sieur de La Bastie cherchait à en soulager ses sujets dauphinois.

En sa faveur, les échevins de Lyon interviennent encore auprès du sieur de Saint-Jullin qui commandait les troupes de l'Île Crémieu, en lui adressant [cette lettre dans le style "précieux" de l'époque :

« Monsieur, parce que nous avons toujours eu Monsieur de « la Bastie-Montgascon pour l'un de nos principaux concitoyens « et que les bons effets qu'il a toujours faits à notre ville, méritent bien que non seulement le tenir pour tel, mais de le recommander et de le gratifier de tout ce que nous pouvons.

« Nous n'avons pu lui refuser ce petit mot pour vous supplier en considération et faveur qu'il vous plaise d'exempter ses « sujets de la contribution des fournitures qui se font pour les « troupes et garnisons de l'Isle de Crémieu.

« S'il reçoit à notre prière, cette courtoisie de vous et plus « nous en aurons une spéciale et particulière obligation pour vous « rendre service, de la même affection que, après vous avoir « bien humblement baisé les mains, nous prions Dieu vous donner, Monsieur, en tout bonheur et contentement très bonne et « très longue vie.

« De Lyon, le XII novembre 1589.

« Les consuls échevins de la ville ».

(à suivre).

Docteur Joseph Saunier.

(21) Id. AA 108, fol. 261.

Au temps de la Ligue en Dauphiné :

Pierre PALMIER

sieur de La Bastie ;

ses lettres et son château de Faverges

(suite) *

Au mois de novembre 1589, la guerre partisane sévissait à l'état endémique en pays dauphinois.

De Faverges, le sieur de la Bastie réclame du secours à ses amis lyonnais : « Ce mot servira, s'il vous plaît, pour me remettre et me maintenir en vos bonnes grâces : je suis contraint de ne pas abandonner mes châteaux de ce quartier à cause la proximité des garnisons de nos ennemis qui me tiennent jour et nuit en «surveillance» comme je fais moi, pour eux de tout mon peu de pouvoir qui est fort petit : ceci m'étant impossible de pouvoir plus subvenir aux frais nécessaires pour la garde des susdits châteaux sans être secouru de quelque peu de vos moyens comme vous m'avez plusieurs fois promis... » (1)

Quelques jours plus tard, les archives du consulat, à la date du 27 novembre, font mention des armes délivrées « audit seigneur de la Bastie-Montgascon pour la garde du château de Faverges en Dauphiné, à savoir trois mosquets, six bandollières avec leurs forchettes et soixante quatre livres de poudre » ; le tout avait été acheté par le commissaire Pierre Blache pour la somme de 56 écus et 36 sols (2).

**

Les hostilités continuent au cours de l'hiver. Lesdiguières va investir Grenoble que défend le sieur Albigny ; la Bastie ayant appris délègue un porteur, le 25 janvier 1590 au soir, pour mettre au courant les Lyonnais, de la situation.

« Messieurs, il y a trois ou quatre jours que je suis averti de quelque entreprise que nos ennemis avaient eu sur Grenoble, je me suis résolu d'y envoyer Pélissier, le présent porteur, pour pouvoir vous en donner avis ou au moins m'en rapporter ce qu'il en aurait pu apprendre sur les lieux, mais il n'alla guère loin, sans reconnaître la vérité du fait, car étant à Voiron, où il a couché la nuit précédente, il fut contraint de s'en revenir sans passer guère plus outre, à cause des nouvelles qu'il y apprit, tant de ceux de la ville que de quelques uns qui venaient dudit Grenoble.

* Voir « Evocations », octobre 1963, Nouvelle Série (6^e année), n° 1.

(1) Arch. ville de Lyon, AA 53 fol 191.

(2) Id. BB 128 fol 10 verso.

« Elles sont que Lesdiguières passant à gué l'Isère, a occupé toute la vallée du Graisivaudan de côté de ça, il y a cinq cents cuirasses et huit cents arquebusiers à cheval sans aucune infanterie ; il est logé dans le monastère de Montfleury et le sieur de Cugny est à La Tronche, qui est bien près de la ville. D'emblée ses gens se sont portés, en gros, à la porte de Saint-Laurent avec une telle témérité que deux sont rentrés dans la ville, l'un s'est sauvé et l'autre est prisonnier et il y eut un tué, un caporal de la ville.

« Il a amené deux ou trois cents pionniers et veut dresser un fort à Vogneray, tout auprès dudit Montfleury et un autre aux Hayes, qu'on dit être une religion de Nonains, mais je ne sais où c'est ; toutefois l'on dit que c'est aussi du côté de Chambéry pour bloquer la ville de ce côté-là, tandis que de l'autre côté, c'est le fort de Cornillon où commande un nommé le capitaine Bart, qui est huguenot, comme aussi ses soldats ; lequel Bart, depuis deux ou trois jours, ne va laisser passer aucun allant à Grenoble qu'il ne l'arrête prisonnier.

« Les chemins de ce côté sont entièrement occupés et les huguenots et leurs adhérents surveillent ce qui est au-delà de l'Isère. Tout est sous leur domaine, exceptée la maison appelée La Plaine, près Grenoble, qui tient pour la ville mais c'est peu de chose... Le sieur du Passage est avec Lesdiguières... Les forces des ennemis arrivent de file en file dans Voiron... Toutefois on tient que, sans ceux du dedans qui ont désarmé les ennemis, la ville y soit surprise... » (3).

A cette missive, transmise par porteur, les échevins lyonnais répondent le 28 janvier 1590 : « Nous avons reçu votre lettre portant advertisement du siège de Grenoble... Nous vous prions de continuer vos bons offices... Nous ne nous montrerions pas ingrats si nous avions le moyen de nous reconnaître, mais la multiplicité des efforts que nous avons toujours eu sur les bras et qui vont toujours en augmentant, nous servira de présente cause d'excuse...

« L'on vous enverra quand il vous plaira les six mosquets, hallebardes et poudre que vous demandez... »

« De Lyon, ce XXVIII^e de Janvier 1590.

« Et les archives de la ville signalent à la date de la veille : un mandat de cinq écus délivré à Denis Pélissier, serviteur de M. de la Bastie-Montgascon, pour avoir apporté nouvelles de ce qui se passe à Grenoble » (4).

Les historiens dauphinois insistent fort peu sur ce premier siège de Grenoble ; Brun-Durand, par exemple, se contente d'écrire : « D'Embrun, Lesdiguières se rendit à Grenoble dès le 27 janvier 1590, tout en continuant ses pourparlers avec le Parlement et avec d'Albigny, auquel il avait proposé sa fille en mariage, pour le faire rentrer sous l'autorité royale.

(3) Id AA 53, fol. 197.

(4) Id. AA 109 fol 113 verso.

« Il établit son camp à Monthonnot du 1^{er} au 4 février, puis « dans cette place quatre jours après, il se disposait à faire le siège « de la ville, lorsqu'il fut appelé sur les frontières de Savoie par « les entreprises du duc de ce pays » (5). En réalité ce fut un demi-échec pour Lesdiguières ce qui n'affaiblit en rien la capacité militaire de ce grand capitaine.

(Quelques jours après il organisait une "expédition éclair" dans le Bas-Dauphiné. Le 25 février il était à Bourgoin et le capitaine de Grammont qui occupait cette ville au nom de la Ligue, n'eut que le temps de décamper pour rejoindre son maître Saint-Jullin sous les murs de Crémieu.

Le même jour Lesdiguières s'empare du château d'Anthon ; il vient d'apprendre que les Lyonnais ont mis en campagne huit cents hommes pour se porter au secours d'Albigny à Grenoble. Le lendemain c'est le combat de Pont-de-Chéruy où soixante-dix soldats ligueurs sont mis hors de combat, mais Lesdiguières devait échouer quelques jours plus tard dans son expédition sous les remparts de Crémieu, défendus par les soldats de Saint-Jullin. (6)

Les Lyonnais furent fort "marris" en apprenant la défaite de leurs troupes à Pont-de-Chéruy, mais les finances de la ville le furent bien davantage. Pour remédier à la déficience du numéraire, le conseil d'Etat de la ville, institue une imposition supplémentaire en réquisitionnant la location des immeubles.

La Bastie, propriétaire à Lyon, était touché par cette innovation financière et les consuls s'excusent auprès de lui : « Nous « avons été contraints de faire les impositions générales sur toutes « les locations de la ville, qui appartiennent à des gentilshommes ou « à des personnes qui n'habitent pas dans cette ville et cela en considération des dépenses que nous faisons,...

« Nonobstant les dépenses générales, nous baillons permission « à votre procureur ou receveur (on dirait aujourd'hui votre régisseur) de vous payer les louages échus ».

Les Lyonnais lui devaient cela, car La Bastie avait mis dès le début, à leur disposition, l'écurie de son jeu de paume d'Ainay, pour en faire un corps de garde (7).

**

Le 27 mars 1590, La Bastie adresse, à ces messieurs de Lyon un porteur express chargé d'une missive importante : il les avertissait qu'on avait réussi à saisir un messager venant de la part du sieur de Lesdiguières chargé de plusieurs lettres destinées au sieur de Bothéon, qui est à présent à la Baume chez son beau-fils et à divers autres gentilshommes de ce pays, les principaux chefs du parti de l'ennemi. « La substance des lettres principales « était pour hâter et précipiter la prise de Vienne ; ils font état de « sept pièces de canons pour forcer les lieux... Les ennemis espè-

(5) Brun-Durand : *Mémoires d'Eustache Piémont*, 1885, p. 261, note.

(6) R. Delachenal : *Histoire de Crémieu*, 1889, p. 218.

(7) Arch. Lyon, AA 109, fol 154 verso et AA 53, fol. 193.

« rent, avant qu'il soit six jours, à compter d'aujourd'hui, de faire « parler d'eux » (8)

(Et les consuls de Lyon de lui répondre, le 30 mars : « Nous « avons reçu votre lettre, par ce porteur, mais il est arrivé trop « tard, parce que nos ennemis nous ont devancé s'étant saisi de « Vienne à l'heure même où ladite lettre nous est parvenue.

« Incontinent sa réception, nous fîmes fermer nos portes pour « empêcher que personne ne sorte pour porter nouvelle de la résolution que nous avons prise le soir même d'envoyer cinq cents « arquebusiers parmi lesquels il y avait près de deux cents cuirasses, « espérant qu'ils entreroient dans la ville de Vienne par le château de « La Bastie, mais celui qui commande ne voulut ouvrir la porte, « à cause de quoi ils ont été contraints de s'en revenir sans autre « exécution ».

« Depuis sont entrées dans la ville de Vienne quatre compagnies « tant de pied que de cheval, tellement qu'il n'en faut plus faire « état, sinon avec grandes forces pour les forcer » (9).

Vienne passait ainsi au pouvoir des ennemis de la Ligue et quelques jours plus tard ce fut le tour du Pont-de-Beauvoisin. La Bastie en fait part à ses amis Lyonnais le 13 avril : « Messieurs, « combien êtes-vous à savoir la bourrasque que nous avons subie « dans nos quartiers, si je ne vous en donnais ce mot d'avis, par « lequel, vous saurez que hier, douzième de ce mois, toutes les « troupes de nos ennemis accompagnées de deux canons arrivaient « à La Bastie et aux lieux circonvoisins pour aller forcer le pont « de Beauvoisin, auquel lieu vous savez que la compagnie de « cheveu-légers du sieur de Marsan estoit avec le régiment de « Saint-Ferréol.

« La compagnie du sieur de Marsan, hier environ sur les neuf « ou dix heures du matin, se retirait du côté de Chambéry et les « gens de pied du capitaine La Tour avaient de grands regrets d'avoir « été si mal assistés de ceux qui s'enfuirent. Le régiment de « Saint-Ferréol demeure dedans, mais lui n'y étant pas, ils parlementèrent (leur reddition) et l'on parle assez diversement.

« Je n'ai su encore l'issue de leur « parlement » pour avoir été « contraint d'abandonner ma maison de La Bastie, voyant approcher les deux canons et le seigneur Alphonse qui est logé dedans « et moi fugitif en cette ville de Belley.

« Néanmoins, je parie bien qu'ils n'auront fait avancer davantage leurs susdits canons, vu le « parlement » auquel ils sont entrés « très audit pont de Beauvoisin et, à l'heure que j'écris, je les tiens « assurément dedans.

« Quelques-uns de leur parti tiennent qu'ils feront raser les « murailles pour le bien du pays et moi qu'ils les garderont bien « comme une chose qui importe beaucoup au secours de Grenoble... (10).

L'orage passa bientôt. Le colonel et l'armée de Lesdiguières venaient d'apprendre que les Lyonnais, renforcés d'une troupe bour-

(8) Id. AA 53, fol. 199.

(9) Id. AA 109, fol. 158.

(10) Id. AA 53, fol. 229.

guignone, se dirigeaient sur Vienne par eau et par terre pour rompre le pont de Sainte-Colombe. D'Ornano se porta au secours des Viennois et dans une charge de cavalerie au-delà de Sainte-Colombe, trouva moyen de se faire prendre par ses ennemis et d'être emmené prisonnier.

Profitant du désarroi en Dauphiné « M. de La Bastie s'empara de son château de Faverges dont l'ennemi s'était saisi, ainsi il a rendu aucun grand et signalé service à la cause des catholiques du Dauphiné, affirmaient les Lyonnais ». (11).

Le quinze mai La Bastie fait encore allusion à sa fuite dans une lettre aux échevins de Lyon ; il a peur de passer pour un traître « étant parti, par la venue d'Alphonse dans ma maison, je me sauvais à Belley, duquel lieu je vous ai écrit... Je veux que vous me teniez pour homme qui ne branle et ne branlera jamais au manche au fait de notre cause... ce qui me fait vous envoyer ce porteur exprès pour, de bouche, répondre de tout ce qu'il vous plaira l'interroger de mon fait » (12).

Dans une lettre précédente, il s'était plaint d'un incident survenu à un précédent porteur, au pont du Rhône à Lyon : « Il s'agit, disait-il, des officiers, gardes du pont du Rhône qui ont fait en dépit de moi, mille insultes à un de mes laquais, que j'en voyais à messieurs de Clermont et de Montagny, lui reprochant tout haut et publiquement que j'étais un ennemi de la ville... » (13).

Les consuls de Lyon protestent de leur bonne foi : « nous avons fait venir pardevant nous notre «courrier» qui nous a confessé qu'un certain laquais à lui inconnu, voulait passer le pont du Rhône sans vouloir dire à qui il était, mais qu'enfin il dit qu'il était à M. de La Bastie, sans vouloir le préciser en particulier. Parce qu'il y a deux autres sieurs de La Bastie qui nous sont suspects, il échappa à notre courrier, mal à propos, les paroles dont vous vous plaignez... » (14).

Cependant ces mêmes consuls refusent d'envoyer à La Bastie un secours quand les affaires se gâtent de nouveau dans la région de Faverges. « Nous avons reçu vos lettres concernant les desseins de l'ennemi sur votre maison forte de Faverges, à quoi nous désirerions bien avoir moyen de pourvoir, mais nous sommes tant affairés ailleurs avec tant et si extrêmes dépenses, que à notre très grand regret, nous ne pouvons exécuter pour ce regard la bonne volonté que nous vous portons.

« Il nous est avis qu'au dernier voyage que vous fîtes ici, il fut résolu quelque chose au Conseil d'Etat, qu'il nous semble que vous devriez suivre et nous pouvons vous assurer au surplus que vous trouverez toujours, Monsieur, vos bons voisins, serviteurs et meilleurs amis, les consuls et échevins de Lyon.

« De Lyon ce XXIII^e de novembre 1590. (15).

Les échevins de Lyon faisaient allusion à la décision qu'avait prise le Conseil d'Etat de la Ligue de faire démolir le château de

(11) Id. AA 109, fol. 213.
(12) Id. 53, fol. 175.
(13) Id. AA 53, fol. 176.
(14) Id. AA 109, fol. 128.
(15) AA 109, fol. 228.

Faverges pour éviter que leurs ennemis ne s'en emparent et ne s'y fortifient ».

Dès le treize octobre, ils avaient demandé l'avis à M. d'Albigny et à son "gouvernement de Grenoble".

« Monsieur, vous savez ou pouvez avoir connaissance mieux que nous de la forteresse et situation du château de Faverges duquel le seigneur de La Bastie propriétaire d'icelui, s'est rendu le maître sur l'ennemi qui s'en était emparé pour la commodité de la place, laquelle, si elle était reprise, faute d'une bonne et sûre garnison pour la garder et conserver, pourrait grandement nuire à la cause générale des catholiques de votre province.

« Pour obvier et épargner la dépense de la garder, il nous semble qu'il serait bien à propos de la démanteler et raser en tout, puisque ledit sieur de La Bastie y consent et l'accorde, à la charge de son indemnité et dédommagements sur ladite province, comme il est très raisonnable.

« Nous remettons cela toujours à votre discrétion et à la prudence de messieurs les députés des Etats dudit pays, vous suppliant de vous résoudre selon la commodité ou l'incommodité de l'affaire, d'avoir le dédommagement audit sieur de La Bastie pour recommande.

« Vous baisant très humblement les mains, priant Dieu vous donner, monsieur, en bonne santé très heureuse et longue vie (16). »

En même temps, ils adressaient une lettre aux députés des Etats du Dauphiné : « Messieurs, nous estimons que le seigneur de La Bastie-Montgascon a fait un bien grand et signalé service à la cause générale des catholiques du Dauphiné de s'être emparé de son château de Faverges pour l'empêchement qu'il donnera à l'ennemi s'il s'en était saisi, pour être en belle et bonne assiette et aisé à rendre bien fort. »

« Et parceque ce serait une bien grande dépense au pays, que d'y tenir garnison pour sa conservation, il nous semble qu'il serait meilleur et plus utile de le démanteler et raser entièrement, attendu même le libre consentement que ledit sieur de La Bastie apporte, pourvu qu'il en soit dédommagé.

« Ce qu'il nous semble être plus que raisonnable et dont nous vous prions, de la même affection que, après vous avoir bien humblement baisé les mains, et souhaité tout bonheur et contentement, nous désirons que vous nous teniez toujours, messieurs, pour vos bons voisins bien affectionnés serviteurs. »

« Lés consuls-échevins de Lyon ; de Lyon ce XIII^e jour d'octobre 1590 (17).

Les choses traînèrent en longueur et le château ne fut pas rasé, ainsi que le prouve cette missive envoyée par La Bastie de Faverges le 4 novembre :

« Messieurs, je reviens de Grenoble où j'ai présenté cette lettre qu'il a plu à monsieur le marquis et à vous-mêmes d'écrire tant à monsieur d'Albigny qu'à messieurs les commis du Dauphiné pour la fortification ou démolition de ce château, le fait

(16) AA 109, fol. 214.
(17) AA 109, fol. 213.

95

95

« a été remis en longueur et, sauf meilleur avis, il ne paraît devoir être prévu promptement.

« Ils ont commis le capitaine Grand qui commandait au château de Vaulserre pour venir voir et juger de la commodité ou incommodité des propositions et avis contenus dans votre lettre. Ce capitaine pour lors était à Grenoble pour affaires qui n'étaient prêtes à être huidées sitôt. Cependant et pendant son absence, l'armée du sieur Lesdiguières de Voiron, lui a fait perdre son château de Vaulserre avec quantité de vivres et de munitions qui étaient dedans et moi je demeure entre deux selles, "le cul par terre", savoir ni fortifier, ni raser, étant seul à cette heure en but à l'ennemi dans un lieu non défendable, je dois y demeurer sans canon pour le maintenir en l'état où il est pour le peu de compte que l'on a fait de mes fidèles remontrances.

« J'ai plusieurs avis de côtés et autres que l'on vient de m'attaquer comme n'étant qu'à trois petites lieues de l'ennemi, ce qui m'a fait me résoudre avec quelques miens amis, très assidus à notre sainte cause, de ne jeter le manche après la cognée pour ne voir dedans une garnison hérétique... » (18).

L'orage passa encore et Pierre Palmier resta maître de son château de Faverges, Lesdiguières s'était dirigé sur Grenoble, où à la fin de novembre, il pénétra par surprise dans les faubourgs, puis il investit la ville qui capitula le 22 décembre (19).

**

≤

Le 17 février 1591 un accord est signé à Grenoble entre Lesdiguières et Saint-Jullin, commandant dans l'Île de Crémieu ; le premier article de ce traité portait : « Qu'au siège de Vienne et son ressort, il n'y aura d'autres excercices de religion que celui de la religion catholique, apostolique et romaine, en attendant le bon plaisir du roi » (20).

Quelques jours plus tard, le 26 février, La Bastie écrit à ce sujet aux Lyonnais de son château de Faverges : « Je suis très empêché de ça, depuis cette publication de paix, à cause des fréquents avis que j'ai que les Huguenots se veulent saisir de ce château pour en opposer aux courses de messieurs de Savoie, étant ledit château sur leurs frontières et de grande importance pour notre cause, comme je vous ai souvent dit et mandé.

« Et ce qui m'en donne encore plus d'opinion, c'est que Leysin depuis deux jours a mandé à ses sujets de ce mandement de Faverges de ne venir plus à la garde de ce château comme ils ont toujours fait comme ci-devant.

« De sorte que je demeure seul séant, sans aucun moyen de pouvoir résister à leur entreprise pour n'être assisté d'aucun moyen de ceux de notre parti. J'ai voulu vous en donner avis pour

(18) AA 53, fol. 183.

(19) P. Cavard : *La réforme et les guerres de Religion à Vienne*, 1950 page 325.

(20) Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières T. I, p. 157.

« l'importance du fait qui est peut-être plus grand que vous ne pensez.

« Il vous plaira donc, Messieurs, de me commander ce que j'aurai à faire, pour ce fait, et à m'y gouverner, car je suis justement comme un gaufre entre deux fers, attendant sur cette autre chose, vos commandements.

« Je vous supplierai de croire que, en quoi qu'il vous plaise de m'employer pour vos services, je dis en quelque chose que ce soit, j'y emploierai vie et biens, car pour le saint zèle que j'ai à notre cause, nulle charge ne sera ni trop petite, ni trop pénible même, où il y ira de la conservation de votre ville de Lyon ; commandez-moi et je vous obéirai de tel amour que je désire demeurer à jamais, Messieurs, votre très fidèle et très obéissant serviteur. La Bastie.

« Au château de Faverges, ce XXVI février 1591 (21).

A cette lettre, La Bastie en ajoute une autre en faveur de ses sujets de La Bastie-Montgascon et de Faverges, qui étaient régulièrement pillées par les garnisons savoyardes du Bugey.

« Je vous supplie, Messieurs, de me favoriser, en tant que de vouloir écrire un mot à Monsieur de Lusey, gouverneur du Bugey pour son altesse et commandant aux forces de Saint-Genis d'Aoste pour lui témoigner ce que je vous suis.

« Et à ceux qui commandent en son absence, que la garnison de Saint-Genis n'ait pas à courir ou ravager sur nos mandements et mes pauvres sujets de La Bastie, comme aussi de n'entreprendre rien sur mes châteaux de Faverges et de La Bastie et... vous m'obligerez de plus en plus à votre service ».

**

Ce sont les dernières lettres du sieur de La Bastie que nous connaissons.

Au cours de l'année 1591, Pierre Palmier était venu à Lyon se mettre à la disposition du marquis de Nemours, comme il le lui avait complaisamment offert et pendant son absence, le château de Faverges fut occupé par l'ennemi.

Une lettre adressée par les consuls Lyonnais à un capitaine italien, qui défendait la cause des Ligueurs en fait foi :

« A monsieur le marquis de Trevisio, maître de camp général d'infanterie napolitaine : (qui campait près La Tour-du-Pin).

« Monsieur, le seigneur de La Bastie-Montgascon étant venu en cette ville pour y recevoir les commandements de son excellence monseigneur de Nemours, et à cette fin, y ayant fait quelques séjours, l'ennemi s'est pendant son absence saisi de sa maison de Faverges, laquelle il avait jusqu'ici conservée à grands frais.

« Et parce que, entre tous les gentilshommes du Dauphiné, il a été très affectionné au parti général de la sainte union des catholiques, et y a apporté de grands et signalés services, comme il continue encore, étant employé par son excellence en

(21) Arch. Lyon, AA 53, fol. 158.

« affaires de très grande importance, pour le bénéfice de ladite cause générale, il nous a semblé qu'il mérite d'être gratifié et respecté entre tous autres.

« C'est ce qui nous fait vous prier de soulager ses maisons et sujets des lousis et autres charges extraordinaires de vos trou-pes ; vous obligerez de ce fait un gentilhomme d'honneur en son particulier et nous en général, pour vous rendre service de si bon cœur, que nous prions Dieu vous donner, Monsieur, en bonne santé et contentement, très heureuse et très longue vie.

« De Lyon ce XXVII^e juin 1591 » (22).

A partir de cette époque nous ignorons les activités militaires du sieur de La Bastie, mais nous savons que son château de Faverges fut de nouveau occupé par les Ligueurs du sieur d'Albigny en juin 1594.

Les Lyonnais avaient déjà fait leur soumission à Henri IV et le colonel Alphonse d'Ornano combattait avec eux en Bourgogne, nous dit Eustache Piémont dans ses Mémoires : « Etant averti, mondit seigneur le colonel, que les Ligueurs avaient pris le château de Faverges, s'en retournant en Dauphiné et ses trou-pes vinrent sur l'entrée de juillet loger à Bourgoin ; là où l'armée demeura six jours, avec grands dégâts, elles n'assiègent point Faverges espérant que ceux qui étaient de la compagnie du sieur d'Albigny le rendraient par argent ».

Le colonel Alphonse revint établir son camp devant Faverges au mois d'août, mais ayant appris que les forces de Nemours entraient dans la province et s'approchaient de Saint-Genix, "il retira son camp" et gagna Crémieu où il était le 26.

De là il traversa Lyon pour se porter devant Givors (23).

Faverges dut sans doute attendre la reddition de Vienne et la pacification du pays pour être libéré, tandis que d'Albigny se retirait en Savoie auprès de son ami, le duc Charles-Emmanuel. Celui-ci devait lui confier le gouvernement de cette province et même plus tard lui faire épouser Mathilde, sa sœur naturelle (24).

Quant à Palmier, seigneur de La Bastie et de Faverges, nous perdons sa trace à partir de cette époque jusqu'à sa mort survenue à Vienne de maladie naturelle, à un âge très avancé, le 17 juillet 1626.

Il avait épousé Antoinette de Saulsac et ne laissa pas de postérité.

Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Notre-Dame de la Vie, côté épître, près du banc qu'il avait fait faire avant son décès (25).

(22) Id. AA 110, fol. 77.

(23) Brun-Durand : op. cit. p. 329 et 331.

(24) Moréri : Dictionnaire historique.

(25) Arch. Vienne : fragments de la série BB.

Documents transmis par M. le chanoine P. Cavard avec les renseignements ci-dessus.

Sa tombe était recouverte d'une grande dalle, aujourd'hui perdue, où était gravée son épitaphe. Chorier, qui l'a vue, mais ne l'a pas transcrite, s'est contenté de noter : « on y apprend quel fut « son principal emploi » (26) ; il s'agit peut-être de son titre de "chambellan du duc d'Alençon, frère du roi".

Nous concluons avec Chorier pour dire : « Il mourut dans « une extrême vieillesse et avec lui disparut ce qui restait à cette « ville de Vienne du nom et de la famille de l'archevêque Pierre « Palmier ».

Il avait institué son héritière universelle, Françoise de Virieu-Beauvoir, fille de son cousin maternel, Hugues de Beauvoir, seigneur de Faverges. (27).

Docteur Joseph Saunier.

(26) Chorier : Antiquités de Vienne, édition Cochard, p. 97.

(27) Sur cette famille de Virieu-Beauvoir, voir M. Pierre Saint-Olive : "Discours de réception à l'Académie Delphinale", le 11 avril 1913, suivi de la réponse de M. Paul Fournier, membre de l'Institut, président de cette académie dauphinoise à l'époque.

(Bul. Ac. Delph., série V, Tome VII, Ce discours est intitulé : Les mé-saventures de trois beaux-frères ou chronique dauphinoise au temps d'Henri II., et tirage à part : Grenoble, Allier 1914. "Quelques belles pages à lire, et un cinquantenaire à commémorer".